

Logos des partenaires de l'épreuve

Conseil régional : Bourgogne Franche Comté
Conseil départemental : Haute Saône
Fédération de Pêche Départementale : Haute Saône
AAPPMA : Port Sur Saône
CD : 70
Club
Municipalité selon les cas

R1 FEEDER + 55 ans les 23,24 et 25 octobre 2026
à PORT SUR SAONE (70)

Inscriptions auprès de votre président de CD avant le 24 Septembre



Sensas
Succès garanti !

Garbolino
DEPUIS 1945

RIVE
TOGETHER FOR SUCCESS



COLMIC

OPENPECHE



**AGENCE
NATIONALE
DU SPORT**

AFLD
AGENCE FRANÇAISE
DE LUTTE CONTRE LE DOPAGE

FFPS
Fédération Française des Pêches Sportives

**agence
mondiale
antidopage**

SPORT PROPRE = SPORT SANS DOPAGE

MOTS D'ACCUEIL :

Le CD 70 est heureux de vous accueillir sur un nouveau parcours pour cette épreuve de championnat R1 FEEDER + 55 ans le 23,24 et 25 octobre sur les rives de Saône situées à l'Amont du Viaduc de Port Sur Saône direction Chaux Les Port.

Merci à l'AAPPMA de Port Sur Saône pour sa collaboration.

A votre arrivée merci de bien vouloir vous garer coté droit de la voie verte et correctement afin que tout le monde puisse préparer son chariot.

Le chariotage s'effectuera sur la voie verte en enrober plat (une petite facilité pour le chariot).

Une fois sur votre poste merci de libérer un maximum la voie verte.

*Le Fair-Play, c'est aussi savoir respecter et remercier les bénévoles,
sans qui rien ne serait possible.*

Infos SITE et SECTEURS

Poissons dominants	Brèmes, Carassins, Plaquettes, Gardons, Ablettes, Gobies, Carpes
---------------------------	--

	Accès	Points GPS	Chariot
Secteur A	Voie Verte	47°42'29.31"N6°02'21.86"E	OUI
Secteur B	Voie Verte	47°42'29.31"N6°02'21.86"E	OUI
Secteur C	Voie Verte	47°42'29.31"N6°02'21.86"E	OUI

Anguille	Interdite
Brochet	60cms
Sandre	50cms
Truite	25cms

	Profondeur	Vitesse du courant Nul – Lent –Rapide -Violent
Secteur A	3 à 5m	Lent
Secteur B	3 à 5m	Lent
Secteur C	3 à 5m	Lent



LIMITATIONS

	Maximum	Particularités
Cannes	4,60m	
Amorce	12L	Terre comprise
Esches totales	2,5L	
Fouillis	INTERDIT	Vers de vase INTERDIT y compris à l'hameçon
Vers de terre	0,5L	Entiers

HORAIRES

	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
Rendez-vous	7h30	8h00	7h30
Tirage au sort	8h00	8h15	7h45
Entrée dans les box	8h30	8h30	8h00
Annonce des contrôles	9h55	9h55	9h25
Début des contrôles (*)	10h00	10h00	9h30
Amorçage	10h50	10h50	10h20
Début de la manche	11h00	11h00	10h30
5 minutes	15h55	15h55	15h25
Fin de la manche	16h00	16h00	15h30
Palmarès			16h30
Marée basse			
Marée haute			

(*) : Les esches doivent être présentées dans des boîtes mesure, sans maintien du couvercle.

TOUTES ESCHES QUI NE SERAS PAS PRESENTEES EN BOITE MESURE NE SERONT PAS COMPTABILISEES

Points de rendez-vous

	Sur place	Autre	Points GPS
Manche1	7h30	MERCI DE SE GARER A DROITE LORS DE L'ARRIVEE	47°42'29.31"N6°02'21.86"E
Manche2	8h00	MERCI DE SE GARER A DROITE LORS DE L'ARRIVEE	47°42'29.31"N6°02'21.86"E
Manche3	7h30	MERCI DE SE GARER A DROITE LORS DE L'ARRIVEE	47°42'29.31"N6°02'21.86"E
Palmarès			

Informations diverses

	Nom	Téléphone	Mail
Responsable de l'épreuve	LUCA Adrien	0681495128	luca.adriencd70@gmail.com
Forfait	FAUCHER Angélique	0612341838	angelfaucher@yahoo.com
Forfait dernières minutes	FAUCHER Angélique	0612341838	angelfaucher@yahoo.com

Conformément à la décision validée lors de la réunion des Présidents de CR et de CD eau douce le 23 février 2019 à Bourges, chaque participant à un Championnat individuel doit s'acquitter d'une cotisation fixée à 7€. La totalité du montant encaissé sera conservée par le CD organisateur pour couvrir les frais de l'épreuve.

Règlement particulier

Mettre ICI ce qui est particulier au site : Permis interfédéral obligatoire, entraînements autorisés ou besoin d'un permis spécial, 2 bourriches, remise des poissons à l'eau après la pesée

12.7. Les bourriches sont interdites pendant les phases d'entraînement du lundi à la veille du début de l'épreuve

16.7. Après la signature de la fiche de pesée par le pêcheur (ou le représentant), aucune réclamation ne sera prise en considération. Les poissons seront remis à l'eau immédiatement sur la place du pêcheur

Ancien règlement FEEDER

Restauration et hébergements

Logement sur port sur Saône situé à 3 min du parcours ainsi que Vesoul via la voie rapide située à 10 min.

Buvette et restauration les formules sandwich seront livrées sur chaque poste pêcheur.